

ISRAËL – RETRAIT DU SYSTÈME DES CARTES VERTES

Luxembourg, le 8 décembre 2021 – **Changement de validité territoriale dans les pays couverts par le système de la carte internationale d'assurance**

Les attestations d'assurance prouvant qu'un véhicule est assuré au titre de la responsabilité civile automobile (« RC Auto ») ne seront plus valables en **Israël** à partir **du 1^{er} janvier 2022**, ce pays se retirant de l'accord international dit du « Green Card System ».

Ainsi, les nouvelles attestations émises par les assureurs luxembourgeois ne porteront plus la mention "IL" et ne seront plus valables en Israël.

Exemple ci-dessous de la validité territoriale des attestations d'assurance « RC Auto »

8. VALIDITE TERRITORIALE...¶										
¶ Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) ¶										
¶ Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. ¶										
¶ Pour l'identification du Bureau approprié, voir www.cobx.org ¶										
A	B	BG	CY ^(**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ^(**)
BIH	BY	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ^(**)	TN	TR
UA	UK	□	□	□	□	□	□	□	□	□
¶ (***) → La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter http://qc-territorial-validity.cobx.org ¶										

Pour les clients qui souhaiteraient se rendre en voiture en Israël, il leur sera nécessaire de contracter une assurance sur place.

Pour rappel, le certificat d'assurance attestant qu'un véhicule est bien assuré au titre de la responsabilité civile automobile (RC Auto) était anciennement communément appelée « carte verte d'assurance ». Depuis le 1^{er} novembre 2020, les compagnies d'assurance qui assurent des véhicules immatriculés au Luxembourg émettent les certificats d'assurance en noir et blanc.

A propos de l'ACA

L'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) est une association créée en 1956 pour défendre les intérêts professionnels et promouvoir le secteur de l'assurance et de la réassurance luxembourgeois.

L'ACA compte 141 membres. L'assurance luxembourgeoise est caractérisée par son orientation résolument internationale et par une expertise spécifique et unique en matière de protection des personnes et des biens.

Pour de plus amples renseignements sur l'ACA, veuillez consulter le site www.aca.lu.

CONTACT : Marc HENGEN, Administrateur-Délégué

marc.hengen@aca.lu

Tél. : 44 21 44 26